



Octobre 2019

## PLU - Voulangis

Commentaires proposés par Jumaanah KHODABOCUS – Animatrice du SAGE de l'Yerres

Contact : [cle.yerres@syage.org](mailto:cle.yerres@syage.org)

L'avis du SAGE de l'Yerres sur le PLU de **Voulangis** est favorable sous réserve que les remarques ci-dessous soient prises en compte.

### Règlement

#### - Les toitures

Le règlement stipule que les toitures doivent respecter une pente entre 35° et 45° et que celles-ci pourront comprendre de petites parties en toiture-terrasse, ou avec une pente inférieure à 35°. Cependant pour les nouvelles constructions, il est recommandé de ne pas imposer de pente minimale aux toitures afin de permettre la mise en place d'une toiture végétalisée ou d'un toit-terrasse sur une partie ou sur la totalité du bâti.

#### - Le stationnement

Dans l'objectif de limiter le plus possible l'imperméabilisation des communes, il est préconisé de privilégier l'utilisation de revêtement perméable pour toute nouvelle place de stationnement ou de préciser qu'il faut que les aires de stationnement soient équipées d'un dispositif de collecte et de traitement des eaux de ruissellement et de préciser les limites de ruissellement.

#### - Le zonage

Page 91 du règlement, l'article A1, enlever la mention de secteur Azh qui n'est pas présent sur le plan de zonage.